

Communiqué de presse :

Mercredi 9 octobre en soirée, une réunion publique était organisée à Mazamet afin de présenter le diagnostic et le plan d'aménagement stratégique dans le cadre du Scot (Schéma de cohérence territoriale) d'Autan-Cocagne. Une réunion publique qui n'en avait que le nom, un amphithéâtre rempli très majoritairement d'élus et pour cause, aucune publicité n'avait été organisée en direction des habitants pourtant concernés par cette démarche qui engage l'avenir du territoire.

Il est vrai que nombre d'arguments qui ont été présentés vont à l'encontre de la fuite en avant constante de l'urbanisation jusqu'à aujourd'hui.

On retrouve dans les enjeux, l'environnement, la gestion de la pression et leur impact sur les milieux naturels, la pérennité de l'agriculture, la nécessaire préservation des sols dans le cadre de la loi ZAN.

Un cabinet d'études a présenté le diagnostic avec les atouts et les faiblesses du territoire qui dispose d'un environnement riche et diversifié et qu'il faut préserver.

L'ambition numéro 1 est de « *renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants* » :

- Préserver et valoriser les ressources et les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité ;
- Organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain ;
- Protéger, gérer, et valoriser la ressource en eau ;
- Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique ;
- Limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances.

L'agriculture est considérée comme un secteur économique important dans le territoire et pour l'avenir. Le SCoT devra veiller au maintien des conditions d'exploitations optimales des terres (foncier et circulations agricoles notamment).

L'autoroute n'était pas intégrée avant dans le le Scot et ne semble toujours pas l'être dans cette révision. Si elle est vue par beaucoup comme une accélération des mobilités, elle finit en « cul-de-sac » à Castres selon le cabinet d'études, qui est d'ailleurs très prudent sur les effets réels à en attendre, la preuve en est rien n'est prévu pour les territoires traversés, elle est même vue avec inquiétude comme un simple desserrement de la métropole toulousaine.

En ce qui concerne la création de la zone dite de La Trille, il y aurait une demande pour transformer une dizaine d'hectares en zone d'activité. Mais rien n'a été dit de l'inventaire des zones d'activité déjà existantes et leurs possibilités d'amélioration. Et rien sur le coût d'une telle création pour la collectivité, en période de crise budgétaire, pour seulement 10 hectares et une entreprise.

Rappelons que dans l'avis de la MRAE adopté en 2019, le site de La Trille présente de fortes sensibilités environnementales notamment en matière de biodiversité, zones humides, paysages et risques naturels.

En attendant, le Plan d'aménagement Stratégique (PAS) fixe un objectif de réduction de 63% de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier sur le territoire par rapport à la période 2011-2021 (541 ha consommés). Il est ainsi recommandé de limiter au maximum l'artificialisation des sols en utilisant les locaux ou zones d'activité déjà existants, ou en réhabilitant les friches... Les élus coincés n'hésiteront pas ainsi à transformer des terrains aujourd'hui constructibles en non constructibles au détriment des usagers en compensation.

En résumé, la loi ZAN, le Scot et son diagnostic incitent les élus des communes à stopper leur fuite en avant dans l'artificialisation des sols notamment dans cette période de crise où il est

demandé aux collectivités locales de faire des économies drastiques. Le temps n'est plus aux ronds-points ou autres ponts mais à valoriser et entretenir l'existant au service de la transition énergétique, à la sobriété foncière au profit de nos terres nourricières et de nos agriculteurs.